

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**11 March 2021**

**Seconded active-duty military and police personnel**

*(ACABQ report: A/75/796; related Secretary-General's report: A/75/654/Rev.1)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on seconded active-duty military and police personnel.

By its resolution 74/254 B, the General Assembly requested the Secretary-General to increase outreach and engagement with Member States and to explore all viable options to resolve issues involving the engagement of seconded active-duty military and police personnel. The Advisory Committee acknowledges the engagement by the Secretary-General with Member States through the latest survey in September 2020. However, it notes there are discrepancies between the information provided by Member States, seconded officers, and the Secretariat, as well as discrepancies in the information and data provided by the Secretariat in the current and previous sessions, and considers that further clarification of the discrepancies and analysis of the survey results is necessary.

With respect to the viable options requested by the General Assembly, the Secretary-General presents five options for consideration, comprising three new options and two former options, and sets out the underlying principles to be applied. The Advisory Committee notes that General Assembly resolution 74/254 B recalled that the selection of staff members, including seconded active-duty military and police personnel, should be made in accordance with the principles of the Charter of the United Nations, and enable the participation of all Member States in seconding active-duty military and police personnel, as well as ensure accountability and

impartiality of the seconded active-duty military and police personnel through applicable and relevant standards and supervision.

The Advisory Committee's report describes the options presented, and provides the Committee's analysis, in detail. In summary, the Advisory Committee notes that the three new options do not align with one or more of the stated principles, while the two remaining options were previously presented to the General Assembly which did not endorse the options. The Committee considers that more detailed analysis is required of the information on the remuneration and benefits provided by Member States and received by seconded officers. The Committee is also of the view that there should be further assessment of the practical impact, including on Member States, of the different options and possible combinations of options. The Committee recommends that the General Assembly request the Secretary-General to provide the results of this analysis and assessment in his next report, to be submitted no later than the 2<sup>nd</sup> resumed part of the seventy-sixth session.

The Advisory Committee also recommends that the General Assembly authorize the Secretary-General to extend the exceptional measures regarding seconded active-duty military and police personnel until 1 July 2022, subject to the recommendations and observations in its report.

Thank you, Mr. Chairman.

**Déclaration du Président**  
**du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCOAB)**

**Le 11 mars 2021**

**Militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement**

*(Rapport du Comité consultatif : A/75/796 ; rapport correspondant du Secrétaire général :  
A/75/646)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur les militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement.

Dans sa résolution 74/254 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'intensifier les contacts et les échanges avec les États Membres et d'étudier toutes les options viables qui permettraient de surmonter les difficultés liées à l'engagement de militaires ou de policiers en service actif détachés par leur gouvernement. Le Comité consultatif prend acte du dialogue engagé par le Secrétaire général avec les États Membres dans le cadre de la dernière enquête en date, menée en septembre 2020. Il note toutefois des divergences dans les informations fournies par les États Membres, par les militaires et policiers détachés et par le Secrétariat, et d'autres dans les informations et données fournies par le Secrétariat au titre de la session en cours et celles fournies lors de sessions précédentes, et estime qu'il faut tirer au clair ces divergences et mieux analyser les résultats de l'enquête.

Pour ce qui est des options viables sollicitées par l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumet à l'examen cinq formules, dont trois nouvelles et deux ayant déjà été proposées, et expose les principes sous-jacents applicables. Le Comité consultatif note que dans sa résolution 74/254 B, l'Assemblée générale a rappelé que la sélection des membres du personnel, y compris les militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement, devait se faire dans le

respect des principes de la Charte des Nations Unies, devait faciliter la participation de tous les États Membres au programme de détachement et devait garantir la responsabilité et l'impartialité des militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement, au moyen des normes applicables et pertinentes et des mesures de supervision qui s'imposent.

Dans son rapport, le Comité consultatif décrit les formulées présentées et les analyse en détail. En résumé, le Comité consultatif note que les trois nouvelles formules vont à l'encontre d'un ou de plusieurs des principes énoncés, tandis que les deux autres ont déjà été soumises à l'Assemblée générale, qui ne les a pas approuvées. Le Comité estime que les informations relatives à la rémunération et aux prestations que les agents détachés perçoivent des États Membres dont ils relèvent doivent être analysées plus en détail. Il considère également qu'il faudrait poursuivre l'évaluation de l'incidence concrète, y compris sur les États Membres, des différentes formules et de leurs possibles combinaisons. Le Comité recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de présenter les résultats de cette analyse et de cette évaluation dans son prochain rapport, qui devra être présenté au plus tard à la deuxième partie de la reprise de la soixante-seizième session.

Le Comité consultatif recommande également à l'Assemblée générale, sous réserve des recommandations et observations qu'il a formulées dans son rapport, d'autoriser le Secrétaire général à proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022 les mesures exceptionnelles concernant les militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement.

Monsieur le Président, je vous remercie.